



# CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENTENAC-EN-MINERVOIS

Mardi 12 mars 2019  
A 18 H 30 - Salle du 3<sup>ème</sup> âge

## Membres du Conseil Municipal :

**ABOAF Christine, BASSÉ Freddy, BOUCABEILLE Michel, CALCOEN Guy, FUND Sabine, GALANT Jean, GOUY-RATAJCZAK Joëlle, LAPALU Christian, MINGUET Anne-Marie, NEGRE Gilbert, PAGES Jocelyne, PILAT Stéphanie, PLA Bernard, VERMANDELE Delphine, VIDAL Mathieu.**

Nombre de conseillers en exercice :	15
Nombre de conseillers présents :	12
Nombre de conseillers absents :	3
Procurations :	1

Secrétaire de séance : Mme. Stéphanie PILAT.

Monsieur le Maire ouvre la séance sur l'ordre du jour suivant :

### 1. Approbation du Compte rendu de la séance du 29.01.2019.

➤ **Accord à l'unanimité**

### 2. Délibération pour mise en place convention - Manifestation « La Tempora » 2019.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la coopération culturelle « La Tempora » a été choisi pour 2019 la manifestation suivante :

« **CONCERT GRIOT BLUES PAR MIGHTY MO RODGERS** » qui s'inscrit dans la continuité de cette coopération culturelle telle que visée ci-dessus à travers le dispositif de la TEMPORA.

Il convient de signer la convention pour la manifestation «**CONCERT GRIOT BLUES PAR MIGHTY MO RODGERS**» (le **Samedi 13 juillet 2019 à 21h30**) entre la commune de Ventenac-en-Minervois et le Grand Narbonne telle que énoncée ci-dessus.

➤ **Accord à l'unanimité**

### 3. Délibération pour approbation du rapport d'évaluation de la CLECT du Grand Narbonne.

Monsieur le Maire présente à ses collègues le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) du 19.02.2019, lié aux compétences :

- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire
- Promotion du Tourisme (communes qui n'ont pas transféré de charges mais sont concernées par des transferts de recettes au Grand Narbonne qui n'ont pas encore été compensées).

Lors du transfert de la compétence tourisme au 1<sup>er</sup> janvier 2017, 6 communes n'ont pas été intégrées dans l'étude de KPMG préparatoire à la CLECT, car n'ayant pas de charges transférées relatives à la compétence. Ces communes percevaient néanmoins la taxe de séjour qui a été transférée en 2018 quand le Grand Narbonne a instauré la taxe de séjour intercommunale.

Il s'agit des communes de Mirepeisset, Ouveillan, Peyriac de Mer, Saint Nazaire d'Aude, Sallèles d'Aude et Vinassan.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'approuver** le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du **19 février 2019**.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tout document relatif à ce projet.

➤ **Accord à l'unanimité**

## **2. Délibération pour Cession à la Commune à l'euro symbolique de 56 m2 rue du Pont Neuf.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que M. et Mme. LEWIS Roger propriétaires de la parcelle A 819 rue du Pont Neuf à VENTENAC-EN-MINERVOIS, souhaitent céder à la commune pour l'euro symbolique 56 m2 à sortir de la parcelle A 819 rue du Pont Neuf.

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues que cette cession permet d'élargir la rue du Pont Neuf.

➤ **Accord à l'unanimité**

## **3. Délibération pour location licence IV saison 2019.**

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal que l'EURL LB RESTAURATION siège social 6 Place Marcelin Albert 11120 SAINTE VALIERE gérée par Monsieur Laurent BRETON, qui gère le restaurant saisonnier «La Grillade du Château » à Ventenac-en-Minervois, souhaite renouveler la location de la licence de Débit de Boissons de 4<sup>ème</sup> catégorie appartenant à la commune pour la période du 22 mars 2019 au 21 octobre 2019.

Location qui serait conclue pour une durée de 7 mois pleins soit **(du 22 mars 2019 au 21 octobre 2019)** pour un loyer mensuel de **550 euros**.

➤ **Accord à l'unanimité**

## **2. Délibération pour paiement diverses factures avant le vote du Budget Primitif 2019.**

Monsieur le Maire informe ses collègues qu'il convient de régler avant le vote du Budget Primitif M14 – **2019** les factures suivantes :

- Société SPIE	2 325.60 €
- Syaden	8 551.61 €
- Comat et Valco	3 850.47 €
- El Gato	341.80 €
- Decolum TI	1 894.26 €
- SCP Vitali Garcia	1 144.00 €

➤ **Accord à l'unanimité**

## **5. Délibération pour création de numéros de rue « rue du Port ».**

- Monsieur le Maire informe ses collègues qu'il convient de préciser la numérotation de deux parcelles situées rue du Port sur la Commune.
- En conséquence, il propose de numérotter les parcelles section A 132 et 133 **n° 3 rue du Port** et A 134 **n° 3bis rue du Port** (tel qu'indiqué sur le plan présenté).

➤ **Accord à l'unanimité**

**Fin de séance 19 h 45**

**Le Maire,**

**Christian LAPALU.**